

Commune de Gresse-en-Vercors

Procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire du 23 juin 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube ; Gilles Apeloig ; Olivier Bridelance ; Fatima Chomat ; Frédéric Froment ; Elisabeth Martin ; Soazig Quillard ; Didier Riche

Représenté : Michel Pécoult par Fatima Chomat

Absente : Sophie Thomas.

Secrétaire : Frédéric Froment

1/ Adoption des PV des CM des 6 et 9 juin 2025

Pas de remarque

Huit voix pour et une abstention pour celui du 6 juin.

Unanimité pour celui du 9 juin.

2/ Désignation d'un(e) coordonateur(trice) communal(e) pour le recensement 2026

Le maire propose Elisabeth Martin pour assurer cette mission. Accord du conseil à l'unanimité.

3/ Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes en forêt communale.

Report de ce sujet en raison d'une information non parvenue à temps.

4/ Recours aux services d'un DGS pour mission temporaire

Au vu de l'impossibilité de faire aboutir le processus de recrutement initié par nos prédécesseurs pour une raison administrative (surclassement de la commune caduque), il est proposé de recourir régulièrement aux services de Damien Brochier et de son équipe le temps de relancer, après réflexion sur nos besoins et le type de profil à rechercher, un processus de recrutement.

Didier Riche soulève plusieurs points : le contrat est-il un contrat commercial de prestation de service ou un contrat de travail ? Selon le type de contrat, quelle autorité Damien Brochier pourra-t-il avoir sur les salariés de la mairie ?

Il s'agit d'un contrat de prestation de service donnant autorité hiérarchique à la personne ainsi recrutée pour assurer les missions de Secrétaire Général temporaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5/ Reprise par la commune d'une concession au cimetière de La Bâtie

Suite à renonciation par une famille de droit de succession, il est proposé à la municipalité de récupérer ainsi une place au cimetière de La Bâtie. Le montant à rembourser sera de 346 euros (ce montant tient compte des 30% du prix initial de la concession versés au CCAS).

Accord à l'unanimité.

6/ Modification des horaires d'éclairage public durant la saison estivale

F Chomat propose d'allonger le temps d'éclairage public pour améliorer la sécurité et le confort des personnes pendant les deux mois d'été. Après discussion, et « sous réserve d'être en conformité avec le label RICE », il est décidé à l'unanimité de passer pour juillet et août l'heure d'extinction de l'éclairage public de 23h à 00h30.

Après évaluation, une délibération équivalente sera éventuellement à prendre pour les vacances d'hiver. D'un point de vue plus général, le Conseil déclare à cette occasion souhaiter creuser certaines pistes d'évolutions dans l'éclairage, telles que l'éclairage avec capteur, ou sur commande (existe dans certaines communes).

7/ Positionnement de la commune concernant des parcelles de terrain sises à l'entrée du village mises en vente

La famille Dentella souhaite vendre la totalité des terrains qu'elle possède sur Gresse. Deux se situent en face du cimetière et peuvent être une opportunité pour améliorer l'aménagement de cette partie du village. Le conseil vote à l'unanimité le principe de se porter acquéreur de ces parcelles.

8/ Mandat donné au Centre de Gestion pour consultation des mutuelles en vue du renouvellement du contrat groupe protégeant les agents

Ce mandat n'est pas synonyme d'engagement à souscrire la nouvelle offre qui en sortira, seulement une contribution à accroître le poids du CDG dans les négociations. Le donner c'est aussi garantir la possibilité à la commune de pouvoir souscrire à la nouvelle offre.

Accord à l'unanimité.

9/ Complément à la grille tarifaire de la piscine

Il s'agit d'un tarif individuel dans le cadre d'une vente collective venant en complément du dispositif de carte 10 entrées pour les collectivités. Son prix est fixé à 3 €, ainsi aligné sur le coût de la carte (30 € pour 10 entrées). Ainsi un groupe de 23 personnes achètera 3 cartes et 3 entrées individuelles collectivités. Unanimité.

Gilles précise qu'autrefois, la convention passée avec les Dolomites permettait de toucher de manière certaine un montant donné (25k, puis 15k). Dans la nouvelle formule, selon lui, on serait perdant. Il souhaite qu'un bilan financier soit établi à la fin de la saison.

Didier lui répond qu'avec le fait que nous avons désormais 187 propriétaires, revenir à une convention serait difficile (autrefois on avait un interlocuteur unique, Capfun).

10/ Délibération modificative budgétaire n°2

Adoptée à l'unanimité

11/ Suite donnée au projet de village du XVIIIème siècle

Faisant suite au travail entamé lors de réunions de travail précédentes, chacun s'exprime sur le projet de village XVIIIème siècle. Sont alors notamment évoqués les éléments suivants :

- Temporalité et situation actuelle de la commune pas favorables à une telle prise de décision.
- Pas de disponibilité pour se lancer cette année dans un combat acharné pour l'obtention de dérogations concernant les terrains eu égard aux évolutions en cours du SCOT en vertu de la loi ZAN.
- Paradoxe de déclasser des terrains pour ce projet alors même qu'on refuse de classer constructibles des terrains pour habitations.
- Pas suffisamment d'assise financière.
- Projet qui a sa place pour diversifier nos activités. Toutefois, ne pas faire de « l'après neige » n'importe comment.
- Projet réaliste ou illusoire ?
- Soutenir le projet aujourd'hui permet de le garder en vie pour la prochaine mandature.
- Notre toute jeune municipalité, dont la légitimité de l'élection ne porte que sur un an, n'a ni le droit de priver le village d'une telle opportunité à terme ni le droit de l'engager pleinement dans un projet dont elle n'est réalistement pas en capacité en si peu de temps de mesurer les enjeux.

Question posée au CM : qui est favorable au projet ?

Trois oui, trois abstentions, trois non.

12/ Points divers :

Le public interpelle le CM quant à la présence parfois anarchique de nombreux véhicules habitables sur la commune. Certains vacanciers se branchent directement sur l'armoire électrique aux pistes. Le CM convient qu'il faut traiter rapidement cette problématique. Un arrêté de 1997 existe mais il est probablement obsolète.

Fin du Conseil à 20 h15.

Rémi Goube, maire.

